

## BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES <sup>1</sup>		RECETTES	
Intervenants	750		
Mémoires plurielles	500		
Sons + Tonnelles	250		
		Participation des personnes	225
		15 bénévoles x 15 euros	
Boissons et alimentation	300		
Commerçants du quartier et de la ville de Roubaix	220		
Boulangerie de l'Alma	80	Ventes de sandwiches	139
Achat de fournitures	300		
Action (vaisselles, nappes, serviettes de tables...)			
Assurance	80		
Tracts, affiches	70		
		Aide demandée au PIC	1396
Taxes (sacem) ???	135		
Valorisation du bénévole	225		
15 bénévoles x 15 euros	225		
<b>Sous-total des dépenses engagées:</b>			
Financement d'un autre projet			
<b>Total</b>	<b>1760</b>	<b>Total</b>	<b>1760</b>

<sup>1</sup> Ne pas inscrire les crédits

<sup>2</sup> Joindre impérativement les états

<sup>3</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>4</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- être fait l'objet d'une autorisation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>5</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>6</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

<sup>7</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : *Roubaix* Date : *11/06/19*

*[Signature]*